

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

PARAISANT TOUS LES MOIS

VOL. XII

MONTREAL, JUIN 1893

No 2

SOMMAIRE.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS: Erection et délimitation de municipalités scolaires—Nominations diverses—Constitution de l'Association d'Education du Canada—104e conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'Ecole Normale Laval—99e conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'Ecole Normale Jacques-Cartier.—PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT: Questions sur la géographie et la cosmographie—Dictées d'orthographe usuelle—Phrases à corriger—Exercices de calcul.—LECTURE POUR TOUS: Causerie scientifique, Les explosifs modernes—Les deux voisins—Variétés.—BIBLIOGRAPHIE.—CONDITIONS D'ABONNEMENT AU JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.—ANNONCES.

Actes et documents officiels

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Détacher de la municipalité du Coteau Saint-Pierre, comté d'Hochelega, les lots 176, 176A et 176B, du cadastre de la paroisse de Montréal, et les annexer pour les fins scolaires, à la municipalité de la Côte Saint-Luc, dans le même comté. Cette annexion ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain 1893.—*Gazette officielle*, 3 juin courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Demande d'érection de municipalité scolaire.

Détacher de la municipalité scolaire de Notre-Dame de Grâces Ouest, dans le comté d'Hochelega, pour les annexer à celles du "Village Turcot", dans le même comté, partie des numéros 180, 181 et 184, borné au nord par le chemin de fer du Grand-Tronc, et les numéros 185, 186 et 187, bornés au nord par le chemin du Coteau Saint-Pierre ou chemin de Lachine, pour les fins scolaires, à compter du premier de juillet prochain, et amender l'arrêté en conseil du deux octobre 1891, en conséquence.

GEDEON QUIMET
Surintendant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur l'Administrateur de la province, par un arrêté en conseil, en date du 3 juin courant (1893) de nommer M. Frank J. Hart, de la cité de Montréal, commissaire des écoles catholiques de Montréal, en remplacement de Frédéric L. Béique, écuyer, avocat, dont le terme d'office est expiré.—*Gazette officielle*, 10 juin courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur l'Administrateur de la province, par un ordre en conseil, en date du 5 juin courant (1893), de nommer M. George Lampson, à la charge de commissaire d'écoles protestantes pour la cité de Québec, en remplacement de M. William Brown, dont le terme d'office expire le 1er juillet prochain.—*Gazette officielle*, 10 juin courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Eriger en municipalité scolaire, sous le nom de "Preston", le township de Preston, comté d'Ottawa, avec les mêmes limites qui lui sont assignées par la proclamation du 27 juin 1892.—*Gazette officielle*, 10 juin courant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur l'Administrateur de la province, par un ordre en conseil, en date du 10 mai dernier (1893), d'ériger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Saint-Gédéon de Marlow" comté de Beauce, le territoire suivant, savoir:

1. A l'est de la Rivière Chaudière, la dite municipalité devra être bornée (de la Rivière Chaudière, courant vers l'est), par la ligne qui sépare les cantons Jersey et Marlow jusqu'à la ligne qui sépare le 3e rang du 4e rang de Marlow; de là, par la ligne qui sépare le 3e du 4e rang de Marlow jusqu'à la ligne qui sépare le canton de Marlow de celui de Risborough; de là par la ligne qui sépare le canton de Marlow de celui